

**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**COMITE NATIONAL
DU RECENSEMENT**

**BUREAU CENTRAL
DU RECENSEMENT**



BURKINA FASO
Unité-Progrès -Justice

**RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION
ET DE L'HABITATION DE 2006**

RESULTATS DEFINITIFS

Juillet 2008

SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	3
INTRODUCTION.....	6
I – TRAVAUX PREPARATOIRES DU RGPH-2006.....	8
1.1 – CADRE INSTITUTIONNEL.....	8
1.2 – DOCUMENT DE PROJET.....	9
1.3 – ELABORATION DES DOCUMENTS TECHNIQUES.....	9
1.4 – CARTOGRAPHIE CENSITAIRE.....	10
1.5 – RECENSEMENT PILOTE.....	11
1.6 – SENSIBILISATION.....	12
1.7 – IMPRESSION DES DOCUMENTS.....	13
II – DENOMBREMENT DE LA POPULATION.....	13
2.1 – FORMATION DU PERSONNEL DE TERRAIN.....	13
2.2 – DENOMBREMENT.....	14
III – ENQUETE POST-CENSITAIRE.....	15
IV – TRAITEMENT DES DONNEES.....	15
4.1 – TRAITEMENT MANUEL.....	16
4.2 – TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNEES.....	16
V – PHASES EN COURS ET A VENIR DU RGPH.....	17
5.1 – ANALYSE THEMATIQUE DES RESULTATS.....	17
5.2 – PUBLICATION ET DISSEMINATION DES RESULTATS.....	17
VI - PRESENTATION DES RESULTATS DEFINITIFS.....	17
6.1 - ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION.....	18
6.2 - SCOLARISATION ET NIVEAU D'INSTRUCTION.....	23
6.3 – FECONDITE : PLUS DE 6 ENFANTS PAR FEMME EN MOYENNE.....	25
6.4 - MIGRATION.....	26
6.5 – ACTIVITE ECONOMIQUE.....	28
6.6 – STRUCTURATION DES TABLEAUX.....	30
CONCLUSION.....	52

AVANT PROPOS

En publiant en 2005, le décret 2005/394/PRES/PM/MEDEV/MFB/MATD/MD/MS/MEBA du 19 juillet 2005 portant organisation du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006, le Gouvernement du Burkina Faso a confirmé sa politique d'organisation régulière des recensements démographiques. En effet, c'est en 1975 qu'a été réalisé le premier recensement général de la population, suivi du deuxième en 1985, alors que le troisième interviendra en 1996. D'année en année, la méthodologie a été améliorée, les outils de collecte enrichis et les techniques d'analyse perfectionnées.

Cette volonté du Gouvernement de disposer des données sociodémographiques et économiques actualisées et fiables pour leur prise en compte dans les plans, programmes et projets de développement s'est maintenue dans le temps, de sorte que 2006 verra la réalisation d'un quatrième recensement général de la population et de l'habitation. Ce dernier répond aux besoins en informations chiffrées pour la planification du développement des entités décentralisées et pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Le quatrième recensement général de la population et de l'habitation a été réalisé sur toute l'étendue du territoire du Burkina Faso au mois de décembre 2006. La supervision des travaux de terrain a été assurée par les cadres démographes et statisticiens de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) appuyés par des cadres de l'administration décentralisée. L'outil principal de la collecte, le questionnaire ménage, par rapport aux précédents recensements, a été enrichi par l'insertion des questions relatives à l'immigration internationale, à la mortalité maternelle et à la possession d'un acte de naissance. Ce sont les mêmes cadres de l'INSD et ceux des départements ministériels qui ont réalisé l'analyse des résultats, structurée autour de 16 thèmes d'études prioritaires dont les perspectives et prospectives démographiques. Pour chacun de ces thèmes, un plan d'analyse a été élaboré et validé avant l'analyse proprement dite.

Le plan de publication des résultats définitifs du RGPH-2006 prévoit la production de ces résultats à travers les documents suivants :

1. 1 volume de tableaux statistiques
2. 1 dépliant des principaux indicateurs
3. 1 plaquette des résultats
4. 16 rapports thématiques
5. 1 rapport de synthèse des analyses
6. 13 monographies régionales
7. 2 monographies pour les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso
8. 1 atlas géo démographique
9. 1 rapport d'exécution
10. 1 fichier des villages.

Les thèmes d'études définis dans le cadre de l'analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 2006 (RGPH-06) se présentent de la façon suivante :

1. Evaluation de la qualité des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006
2. Etat et structures de la population
3. Etat matrimonial et nuptialité
4. Education : Scolarisation – instruction– alphabétisation
5. Caractéristiques économiques de la population
6. Fécondité
7. Mortalité
8. Migration
9. Urbanisation
10. Ménages et caractéristiques de l'habitat
11. Situation socioéconomique des enfants et des jeunes
12. Situation socioéconomique des femmes
13. Situation socioéconomique des personnes handicapées
14. Situation socioéconomique des personnes âgées
15. Mesure et cartographie de la pauvreté
16. Perspectives et prospectives démographiques

Ces publications seront diffusées sur divers supports tels que : papier, CD-Rom, site internet, etc. et sous différents formats (dépliant, brochure, électronique), en vue de satisfaire les besoins en informations d'un grand nombre d'utilisateurs de données de population. Nous invitons tous les acteurs du développement à utiliser pleinement les résultats du RGPH-2006 pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de leurs programmes et projets de développement économique et social.

Les résultats présentés dans les pages qui suivent sont issus du traitement informatique et constituent les résultats définitifs du recensement.

Le succès du quatrième recensement général de la population et de l'habitation est le fruit d'une coopération entre l'Etat et les partenaires au développement.

Sur le plan national, il a bénéficié du soutien du Comité national du recensement (CNR) et du Bureau central du recensement (BCR) à travers la Direction de l'INSD, des Gouverneurs, des Hauts Commissaires, des Préfets, des Maires, des chefs et délégués de village, des membres du Comité d'appui technique au BCR, ainsi que de l'ensemble du personnel de terrain qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer les activités préparatoires, mobiliser la population et mener l'opération à terme.

Sur le plan international, les partenaires au développement dont le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale à travers le Projet de développement du système statistique national (PDSSN), l'Union Européenne, le Royaume du Luxembourg, le Royaume du Danemark, ont apporté leurs appuis techniques et financiers pour la réalisation du recensement.

Qu'il nous soit permis d'adresser aux uns et aux autres et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite du RGPH-2006, nos sincères remerciements et notre profonde gratitude.

Nous saisissons également l'occasion pour rendre hommage à *Monsieur Charles NAMOANO*, haut commissaire de la province du Boulgou et à tous les agents de terrain, arrachés prématurément à notre affection et à celle de leurs familles respectives lors des travaux de collecte.

Le Ministre de l'Economie et des Finances



Jean Baptiste M.P. COMPAORE
Commandeur de l'Ordre National

INTRODUCTION

Depuis son accession à la souveraineté nationale en 1960 et dans le souci de répondre aux besoins d'informations pour la gestion des politiques et programmes de développement économique et social, le Burkina Faso a réalisé trois Recensements généraux de la population (RGP). Suivant la périodicité recommandée par les Nations Unies, ces opérations ont eu lieu respectivement en 1975, 1985 et 1996.

Le gouvernement burkinabè a élaboré et mis en œuvre depuis 2000, avec l'appui de la communauté internationale, un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Révisé en 2003, ce document énonce les objectifs prioritaires de développement pour réduire le niveau de pauvreté des populations d'une part et, les inégalités entre les différentes régions et les groupes socio-économiques d'autre part.

Pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du CSLP, il est nécessaire d'avoir des informations fiables pouvant permettre l'élaboration des indicateurs de suivi. C'est dans ce contexte que s'est déroulé le quatrième Recensement général de la population et de l'habitation dont les objectifs sont les suivants :

- Actualiser les informations collectées lors du dernier recensement (1996) ;
- renouveler la base nationale de sondage en vue de rendre possible l'exécution des autres enquêtes nationales pendant la période inter censitaire ;
- enrichir le stock de données démographiques, économiques et sociales disponibles en vue d'élaborer, de suivre et d'évaluer les politiques et programmes de développement. Le RGPH permettra en outre de suivre les indicateurs de la pauvreté, ceux du développement humain durable, des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et du Programme d'action en matière de population de la conférence internationale sur la population et le développement du Caire (PA/CIPD) ;
- mettre à jour des bases de données cartographiques et démographiques selon le nouveau découpage administratif et

suite aux différentes mutations au sein de la population depuis le dernier recensement ; ce qui contribuera à renforcer les bases de la décentralisation ;

- renouveler le fichier de la population en âge de voter (18 ans et plus) selon le nouveau découpage administratif ;
- enrichir les données démographiques, économiques et sociales déjà disponibles pour le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement aux niveaux national et régional ;
- renforcer les capacités techniques de l'Institut national de la statistique et de la démographie dans la conduite des opérations de collecte, de traitement, d'analyse de données démographiques et de dissémination des résultats.

Le présent document présente les résultats définitifs du quatrième recensement et est articulé autour des points suivants :

1. Travaux préparatoires ;
2. Dénombrement de la population ;
3. Enquête post-censitaire ;
4. Traitement des données ;
5. Phases en cours et à venir ;
6. Présentation des résultats définitifs.

I – TRAVAUX PREPARATOIRES DU RGPH-2006

Le Recensement général de la population et de l'habitation comporte plusieurs phases. Certaines de ces phases sont déjà exécutées et d'autres sont en cours ou à venir. Les phases déjà exécutées sont : la phase préparatoire du recensement, le dénombrement de la population, l'enquête post-censitaire, l'exploitation manuelle des données, le traitement informatique des données.

La phase préparatoire comprend, la mise en place d'un cadre institutionnel, l'élaboration du document de projet, l'élaboration des documents techniques, l'exécution de la cartographie censitaire, la réalisation d'un recensement pilote, la sensibilisation de la population pour le dénombrement et l'impression des documents.

1.1 – CADRE INSTITUTIONNEL

Pour mener à bien une opération aussi complexe que le recensement général de la population et de l'habitation, il a été mis en place, une structure autonome et efficace, ayant pour objectif de conduire à termes, dans les délais prévus, les travaux envisagés. Le décret numéro 2005-394/PRES/PM/MEDEV/MFB/MATD/MD/MS/MEBA du 19 juillet 2005 ainsi que l'arrêté numéro 2006-013/MEDEV/CAB du 25 septembre 2006, ont défini le cadre institutionnel d'organisation et d'exécution du recensement.

Il a été créé un Comité national du recensement (CNR), présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'Economie et des Finances, chargé des questions administratives du recensement et un Bureau central du recensement (BCR) présidé par le Directeur général de l'INSD chargé des questions techniques du RGPH.

Le Ministère de l'Economie et des Finances est l'organisme gouvernemental responsable du projet. Il bénéficie au sein du CNR de la collaboration de tous les autres départements ministériels.

Au niveau décentralisé, le Comité national du recensement est représenté par les comités régionaux, provinciaux, communaux et de village du recensement.

Au sein de l'INSD, il a été créé un Comité d'appui technique au BCR (CAT/BCR), placé sous l'autorité du Directeur général de l'INSD. Ce

Comité est la structure d'opérationnalisation des activités du RGPH 2006.

1.2 – DOCUMENT DE PROJET

Un document de projet et de plaidoyer a été rédigé. Le document de projet contient les éléments relatifs au fondement et objectifs du recensement, au processus et chronogramme des activités ainsi qu'au budget de l'opération. Concernant le budget, d'un coût global initial d'environ 6 423 000 000, il est actuellement de 8 576 541 618 de francs CFA. Le tableau ci-dessous présente l'apport de l'Etat ainsi que les contributions de ses différents partenaires au développement.

Tableau 1 : Budget du recensement 2006

Sources de financement	Montant	Pourcentage (%)
Etat	6 546 913 618	76,3
PDSSN (Projet d'appui au développement du système statistique national)	733 628 000	8,6
Système des Nations Unies (UNFPA, PNUD, UNICEF, FAO)	500 000 000	5,8
Grand Duché du Luxembourg	710 000 000	8,3
Royaume du Danemark	86 000 000	1,0
TOTAL	8 576 541 618	100

1.3 – ELABORATION DES DOCUMENTS TECHNIQUES

Dans le cadre de la préparation du RGPH-2006, l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), à travers le Comité d'appui technique au BCR a élaboré un certain nombre de documents techniques et une stratégie de réalisation du recensement.

Pour la cartographie censitaire :

- le manuel du personnel de terrain ;
- les différentes cartes de département et les croquis de ZD utilisés par le personnel du recensement ;
- le questionnaire village.

Pour le dénombrement :

- le questionnaire ménage ordinaire, support principal de la collecte des données ;
- le questionnaire ménage collectif ;
- le questionnaire des ambassades ;
- les différents bordereaux de réception et de transmission des documents ;
- Les tableaux récapitulatifs ;
- le questionnaire de l'enquête post-censitaire ;
- les manuels d'instructions du personnel de terrain à différents niveaux.

Pour la sensibilisation :

- le plan de communication du RGPH ;
- la plaquette ;
- le dépliant ; etc.

Pour l'analyse :

- le guide pour l'élaboration des plans d'analyse et des rapports thématiques d'analyse du 4ème RGPH.

1.4 – CARTOGRAPHIE CENSITAIRE

Pour réussir un Recensement général de la population et de l'habitation dans un pays à cartographie incomplète, il est indispensable de procéder à l'inventaire de tous les sites habités du territoire entier et à leur découpage en zones de dénombrement. Cette opération permet également d'établir une base de sondage fiable pour les investigations futures.

Dans le cadre du quatrième recensement, l'élaboration des cartes censitaires a fait appel à des techniques modernes de cartographie telles que le Système d'information géographique (SIG), le Global positioning system (GPS). Le GPS est un outil de relevé des coordonnées géographiques permettant la production de cartes précises.

La cartographie censitaire a permis d'effectuer le découpage exhaustif du territoire national en unités de dénombrement appelées Zone de dénombrement (ZD) et de mettre à la disposition du personnel du recensement, des cartes et plans à jour nécessaires à chaque niveau d'exécution.

La cartographie a été exécutée sur le terrain de mars à septembre 2006, avec dix (10) équipes de dix (10) personnes chacune. Chaque équipe était composée de : un (1) superviseur, deux (2) contrôleurs, six (6) agents cartographes et un (1) chauffeur. Parallèlement aux travaux de terrain, une équipe de la division cartographie travaillait à Ouagadougou sur la vérification et la mise au net des cartes en provenance du terrain. L'ensemble de ces travaux ont abouti à l'obtention d'environ :

- 15 000 dossiers cartographiques pour les agents recenseurs ;
- 350 cartes de département actualisées ;
- etc.

1.5 – RECENSEMENT PILOTE

Un recensement pilote a été organisé du 19 mai au 4 juin 2006 dans 98 zones de dénombrement choisies de façon raisonnée. Ses objectifs étaient, entre autres, de tester le contenu et le format du questionnaire ménage, le rendement de l'agent recenseur, la cartographie censitaire et la méthodologie élaborée pour le recensement proprement dit.

Les enseignements tirés du recensement pilote, lors d'un atelier d'évaluation ont permis de finaliser le questionnaire et les autres documents techniques ainsi que la méthodologie. Les aménagements ont porté principalement sur les variables et le format du questionnaire. Il a été également arrêté de faire passer le nombre de jours de formation de chaque catégorie du personnel de terrain de 7 à 14 jours et de recruter les agents recenseurs ayant au moins le BEPC.

1.6 – SENSIBILISATION

L'information, la mobilisation et la sensibilisation de la population et des pouvoirs publics autour de l'importance et la nécessité d'une telle opération ont été assurées à travers un programme de publicité contenu dans un plan de communication. Un bureau d'études en communication a été sélectionné par appel d'offre pour mettre en œuvre une stratégie d'information et de sensibilisation. La campagne de sensibilisation a été lancée officiellement le 05 octobre 2006 sous le parrainage du Premier Ministre en présence des Gouverneurs des régions et des partenaires. Plusieurs actions ont été menées dont les principales sont :

1.6.1 - Confection de supports publicitaires

- 17 200 sacs d'agents recenseurs ;
- 455 tee-shirts avec col ;
- 18 500 tee-shirts sans col ;
- 15 000 foulards jaunes ;
- 3 000 foulards rouges ;
- 2 000 foulards blancs ;
- 30 banderoles simples ;
- 60 000 dépliants ;
- 5 000 plaquettes ;
- 4 500 affiches petit format ;
- 45 000 affiches de format 40 cm x 60 cm ;
- 55 affiches de format 4 m x 3 m ;
- 31 000 autocollants 6x3 cm ;
- 250 autocollants format A4.

1.6.2 - Publicité par les médias

- diffusion des spots télévisuels et radiophoniques d'information et de sensibilisation (en français, mooré, dioula et fulfulde) ;
- diffusion de sketch de sensibilisation à la télévision ;
- diffusion des annonces de presse dans les journaux de la place ;
- diffusion des encarts publicitaires dans des journaux de la place.

1.6.3 - Sensibilisation par mégaphone

- Dans certaines zones, la sensibilisation a été faite par la criée au mégaphone.

1.6.4 - Rencontres d'information

- tournées de sensibilisation du cabinet chargé de la communication dans les treize (13) chefs-lieux de région à la rencontre des comités régionaux du RGPH ;
- visites d'information et de sensibilisation du Ministre de l'économie et du développement aux autorités religieuses et coutumières de la ville de Ouagadougou avant le dénombrement ;
- tournées des membres du Gouvernement et des membres du CNR dans les régions du pays pendant le dénombrement ;
- tournées de supervision des Gouverneurs, Hauts Commissaires, Préfets et Maires.

1.7 – IMPRESSION DES DOCUMENTS

Pour réaliser le dénombrement de la population, plusieurs documents ont été imprimés soit pour la formation du personnel de terrain, soit pour le dénombrement. Ces documents vont du questionnaire, principal outil de la collecte, aux manuels (manuel de l'agent recenseur, manuel du contrôleur, manuel du formateur, etc.) en passant par les fiches et les bordereaux. Les documents ayant fait l'objet d'une grande reproduction sont le questionnaire ménage ordinaire, le manuel de l'agent recenseur, le manuel du formateur, la fiche de numérotation, etc.

II – DENOMBREMENT DE LA POPULATION

Le dénombrement de la population comporte la formation du personnel de terrain et le recensement général des habitants et des habitations.

2.1 – FORMATION DU PERSONNEL DE TERRAIN

Selon les principes d'un recensement général de la population, le personnel intervenant sur le terrain doit être formé pour accomplir correctement sa tâche. Dans le cas du quatrième Recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso, la formation a été organisée à trois niveaux : au premier niveau étaient formés les délégués régionaux et les cadres du BCR, au deuxième niveau, ce fut le tour des

Délégués provinciaux et des délégués communaux. Ces derniers ont organisé et assuré au troisième niveau la formation des agents recenseurs parmi lesquels les meilleurs ont été retenus comme des contrôleurs. Chaque formation a duré deux semaines.

2.2 – DENOMBREMENT

L'unité issue du découpage des travaux cartographiques censitaires est la zone de dénombrement (ZD). C'est la portion du territoire attribuée à un agent recenseur. La taille de chaque zone de dénombrement varie de 800 à 1200 habitants. Un ensemble d'environ 5 ZD constitue une zone de contrôle (ZC). Celle-ci est placée sous la supervision d'un contrôleur. Pour faciliter le contrôle et la supervision des travaux de terrain, chaque ordre du découpage administratif a été confié à une catégorie de personnel composé de :

- Délégués Régionaux (13) ;
- Délégués Provinciaux (48) ;
- Délégués Communaux (557) ;
- Contrôleurs de Zones (2 900) ;
- Agents Recenseurs (15 000) ;

soit un total d'environ 20 000 personnes. En outre, des guides ont souvent accompagné pour le dénombrement dans certaines zones.

La supervision des travaux de formation et du dénombrement a été assurée à quatre (04) niveaux :

- au premier niveau, des Directeurs régionaux de l'économie et du développement (DRED et DR INSD), dans le rôle de délégués régionaux ont organisé et assuré la formation des délégués provinciaux et communaux avec l'appui des cadres du BCR. En outre, ils ont supervisé la formation des agents recenseurs et coordonné le dénombrement de la population ;
- au deuxième niveau, les cadres du Bureau central du recensement, complétés par des directeurs provinciaux du MEDEV ont été désignés délégués provinciaux pendant toute la durée de cette phase. A ce titre, leurs tâches consistaient à :
 - organiser et assurer le suivi des opérations de collecte des données dans la province ;
 - assurer la formation des délégués communaux ;

- superviser la formation des agents recenseurs ;
 - recevoir et distribuer le matériel de travail aux délégués communaux ;
 - contrôler le travail des délégués communaux, contrôleurs et agents recenseurs ;
 - s'assurer de la couverture complète du recensement dans la province.
- au troisième niveau, les délégués communaux ont eu pour tâches de :
- former les agents recenseurs et les contrôleurs ;
 - recevoir et distribuer le matériel de travail aux contrôleurs ;
 - superviser et contrôler le travail des contrôleurs et des agents recenseurs ;
 - s'assurer de la couverture complète du dénombrement au niveau de la commune.
- le quatrième niveau de supervision est confié aux contrôleurs de zones. Ils ont eu pour tâches d'assurer le contrôle et le suivi des activités au niveau de leur zone de contrôle et veiller à l'application des procédures de collecte conformément aux instructions du Bureau central du recensement enseignées pendant la formation.

III – ENQUETE POST-CENSITAIRE

Prévue dans la méthodologie du recensement pour évaluer la couverture du dénombrement et la qualité des informations collectées, une enquête post censitaire a été organisée après le dénombrement. La collecte sur le terrain a été réalisée du 10 au 24 mars 2007 dans 120 zones de dénombrement. L'échantillon a été choisi de façon aléatoire dans trois strates (Ville de Ouagadougou, autres villes du pays, milieu rural). La supervision des travaux de terrain était assurée par seize (16) cadres du BCR.

IV – TRAITEMENT DES DONNEES

Le traitement proprement dit a été précédé de la centralisation des outils de collecte à Ouagadougou. En effet, à la fin du dénombrement, l'acheminement du matériel de terrain des provinces vers Ouagadougou s'est opéré avec l'appui du Ministère de la défense selon des axes

définis par le BCR. Tous les questionnaires, fiches et les divers bordereaux venus du terrain ont été stockés et archivés au Centre International de Conférences de Ouaga 2000 où une salle a été aménagée à cet effet. Le traitement des données a été fait en deux phases : le traitement manuel et le traitement informatique.

4.1 – TRAITEMENT MANUEL

Le dépouillement manuel a consisté en la saisie sur micro-ordinateurs des fiches récapitulatives (TR1) remplies par les agents recenseurs à la fin du dénombrement. Pour permettre la publication rapide des résultats préliminaires, il a été demandé aux agents recenseurs de faire le récapitulatif de leur travail sur une fiche conçue à cet effet.

La saisie de ces informations a permis de vérifier l'exactitude des calculs effectués par les agents de terrain. Les résultats ont été ensuite présentés sous forme de tableaux.

4.2 – TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNEES

Le traitement informatique des données s'est déroulé en trois étapes : codification, saisie et exploitation.

4.2.1 – Codification

La codification a consisté à transcrire par des symboles ou codes adaptés au traitement informatique, les informations recueillies littéralement par l'agent recenseur. Cette activité a mobilisé environ 200 personnes pendant une période de huit mois et demi (8,5 mois).

4.2.2 – Saisie

Cette opération qui a mobilisé 210 personnes pour une période de neuf (9) mois a consisté à saisir dans les micro-ordinateurs les codes inscrits par les agents de codification.

4.2.3 – Exploitation des données

Les données saisies ont été concaténées (rassemblées) et apurées. L'apurement a consisté à nettoyer la base. Le fichier apuré a servi à la production des tableaux sur la base du plan de tabulation établi par le BCR.

V – PHASES EN COURS ET A VENIR DU RGPH

Les phases en cours et à venir du recensement sont : l'analyse thématique des résultats et la publication et dissémination des résultats.

5.1 – ANALYSE THEMATIQUE DES RESULTATS

Les résultats définitifs feront l'objet d'analyse à travers seize thèmes. A ce propos, des plans d'analyse ont été élaborés en janvier 2008 et évalués au mois de juillet 2008. L'objectif des plans d'analyse est de faciliter et d'accélérer la production des rapports d'analyse une fois que les résultats définitifs sont disponibles.

Par ailleurs, des monographies régionales pour chacune des treize régions administratives, ainsi que pour les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso seront produites.

5.2 – PUBLICATION ET DISSEMINATION DES RESULTATS

La dernière étape du recensement, et non la moindre, est la publication et la dissémination des résultats obtenus. Pour ce faire, les tableaux issus du traitement informatique, les rapports d'analyse thématique, ainsi que d'autres produits du RGPH seront publiés et diffusés sous forme de : données brutes, proportions et indicateurs spécifiques.

L'un des objectifs du recensement étant de rendre disponibles des données démographiques afin de les intégrer dans le processus de gestion de l'économie et du développement. De ce fait, ces données doivent être accessibles à tous les acteurs au développement ; d'où la nécessité de les disséminer et diffuser le plus largement possible.

VI - PRESENTATION DES RESULTATS DEFINITIFS

Après l'exploitation des informations telle que décrite plus haut, des tableaux statistiques ont été produits et des indicateurs calculés. Ces indicateurs accompagnés de quelques tableaux et graphiques commentés constituent la suite du présent document.